



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1887

Arrondissements en fête : subventions aux associations - Approbation de conventions

Direction des Evénements et Animation

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1887 - ARRONDISSEMENTS EN FETE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon souhaite préserver la richesse et le dynamisme des manifestations festives et sociales dites « Fêtes de Quartiers » au cœur de ses arrondissements. Ces événements organisés par des associations ancrées sur le territoire ont pour objectif de renforcer les liens sociaux et culturels de proximité en permettant de mobiliser les habitants autour d'un projet commun. Les objectifs de ces manifestations sont de :

- favoriser le vivre ensemble, la rencontre, la participation et l'implication des habitants ;
- valoriser les territoires ;
- proposer une programmation grand public : animations, cinéma, concerts, bals...

Le présent rapport a pour objet le soutien à 6 projets festifs portés par les associations suivantes : l'association Mediatone (1^{er}), la MJC Presqu'île Confluence (2^{ème}), l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse (4^{ème}), la MJC du Vieux Lyon (5^{ème}), l'association Les Dragons de Saint-Georges (5^{ème}), le Comité des fêtes de Monplaisir (8^{ème}).

La Ville de Lyon souhaite soutenir ces associations par l'attribution d'une subvention.

Cette année, ces 6 événements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais :

1^{er} arrondissement : la Rentrée en pente douce / Fête de quartier de la Croix Rousse	Samedi 10 septembre 2022
--	---------------------------------

Les associations Mediatone et Kraspek Mysik s'unissent pour proposer une fête de quartier au Jardin des Chartreux le 10 septembre 2022 : « la Rentrée en pente douce ». Les objectifs de cet événement sont de démocratiser la culture artistique en accueillant un large public favorisant une rencontre intergénérationnelle et interculturelle ; de valoriser le travail des différents acteurs culturels locaux et mettre en valeur toute la vitalité artistique issue de la scène locale. Ainsi, l'événement donne aux artistes locaux la possibilité de s'exprimer et de se faire connaître du grand public ; de faire redécouvrir le Jardin des Chartreux, avec des animations réparties sur tous les espaces du parc.

La Rentrée en Pente Douce constitue donc une fête populaire sur une journée entière, mêlant des arts graphiques, des jeux, de la solidarité, et une mise en avant de nombreuses initiatives du quartier, le tout suivi d'une soirée musicale.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 11 720 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 5 000 euros. Une convention d'application avec l'association Mediatone est jointe au rapport.

2^e arrondissement : HippoCamp	mardi 26 juillet 2022
---	------------------------------

Un collectif unissant douze associations du secteur Perrache / Confluence, coordonné par la Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence (MJC Presqu'île Confluence) souhaite organiser la 4^{ème} édition de la Fête de Quartier de Perrache - Sainte Blandine « HippoCamp » sur la place de l'Hippodrome à Lyon 2^{ème}.

Ce projet collectif se donne pour mission de créer du lien entre les habitants du quartier de Perrache en favorisant les échanges entre les personnes isolées, les familles et les jeunes afin de les rapprocher des structures à caractère sociales et culturelles.

Lors de cette journée, la fête de quartier proposera des animations ludiques en lien avec les associations partenaires : atelier avec les habitants d'Habitat-Humanisme, atelier compost avec le secteur environnement de la MJC, jeux adaptés aux adolescents avec l'association Sauvegarde 69, information individuel avec le Centre régional d'information jeunesse Auvergne-Rhône-Alpes, visite guidée et jeux avec les Archives municipales, bibliobus avec la Bibliothèque de Lyon 2^{ème}, fanfares, contes, mini-concerts avec le Périscope et le Marché Gare, bus des Escales solidaires. Un repas gratuit sera également préparé par une association locale, Linkebire.

Toutes les animations proposées se veulent participatives afin que les habitants vivent un moment convivial, original et ouvert à tous. L'événement se déroulera en plein air et sera organisé de manière éco-responsable (éco-cups, consignes, poubelles de tri).

Le budget prévisionnel de l'événement est de 8 500 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 3 000 euros. Une convention d'application avec l'association est jointe au rapport.

4^e arrondissement : Ouest en fête	Vendredi 1er juillet 2022
---	----------------------------------

L'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse organise la fête de quartier « Ouest en fête », Lyon 4^{ème}. Il s'agit d'une fête participative, de la construction du projet jusqu'à la tenue de l'événement, qui se tiendra cette année dans le parc Popy, lieu plus adapté aux mesures de distanciation sociale. Seront proposés :

- des jeux et activité pour toute la famille, autour du thème de jean de la Fontaine ;
- des spectacles valorisant les artistes du quartier et une projection de film en pleine air pour clôturer la soirée.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 3 630 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 1 500 euros. Une convention d'application avec l'association est jointe au rapport.

5^e arrondissement : fête de quartier du Vieux-Lyon	Samedi 25 juin 2022
--	----------------------------

Depuis 2005, la Maison pour tous Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux-Lyon (MJC du Vieux Lyon) se positionne comme porteuse du « projet de quartier ». Elle propose une démarche ayant pour but de rassembler les populations du quartier autour d'un projet commun et de favoriser l'émergence d'initiatives et d'actions autour d'un thème particulier.

Cette année, cette fête de quartier aura pour thématique « Fleurissons nos lendemains » et articulera l'ensemble des projets de l'année initiés par les écoles et les associations du quartier.

De petits événements sont prévus (cours d'écoles et d'immeubles), dans les quartiers Saint Jean, Saint Paul et Saint George avec des animations coopératives (télégraphe entre St Jean et St Paul, batucada de sa fenêtre, décoration des fenêtres par les habitants...) et artistiques (projections, mini concerts...).

Le budget prévisionnel de l'événement est de 15 290 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 3 000 euros. Une convention d'application avec l'association est jointe au rapport.

5^e arrondissement : Carnaval des Dragons	Samedi 9 avril 2022
--	----------------------------

L'association Les Dragons de Saint Georges propose un carnaval qui s'étend de la Rue de la Quarantaine à Saint Paul. Suivi d'un défilé déguisé, d'un feu d'artifice, d'un bal, et d'un brûlage de Monsieur Carnaval, cet événement festif propose des animations en direction de tout public, sur un week-end, sur la place Valensio (Lyon 5^{ème}). D'autres animations sont également au programme : maquillage, animations pour enfants, ateliers enfants autour de la sensibilisation au tri sélectif, jeux de société en bois, propositions musicales amateurs, concerts, restauration et buvette tenue par les bénévoles, les habitants.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 19 050 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 7 000 €

5^e arrondissement : Vieux-Lyon en Humanité	Du jeudi 23 juin au Samedi 2 juillet 2022
--	--

L'association Les Dragons de Saint-Georges propose « Vieux-Lyon en Humanité », un festival d'initiatives citoyennes, associatives et culturelles qui fait rayonner les valeurs d'ouverture, de fraternité et de diversité du Vieux Lyon depuis 2018.

En partenariat avec les projets institutionnels du Vieux-Lyon et les Dialogues en Humanité, ce temps fort de la vie collective met en lumière l'ouverture du quartier sur le monde et la beauté de son patrimoine humain.

À travers ce festival, qui met l'accent sur le vivre-ensemble, le partage et la diversité culturelle aussi bien que sur la solidarité et la transmission, c'est l'identité du Vieux-Lyon qui se dessine: à la fois enracinée dans son histoire et résolument contemporaine.

Avec le thème « Escapes Merveilleuses », le festival propose un voyage en humanité à travers le temps, les quartiers anciens et les cultures, à la découverte d'un patrimoine vivant, joyeux et métissé, foisonnant d'initiatives conviviales, humanistes et bienveillantes.

La programmation - dont l'objectif est d'inviter chacun (habitant, lyonnais, passant...) à se rencontrer, à partager et à échanger - est ouverte à toutes les propositions (spectacles, ateliers, animations, rencontres, visites guidées, expositions, jeux, balades, repas partagés, projections de films, conférences, concerts, déco, arts de rue, bal, découvertes insolites, temps de partage...) et le pilotage de l'événement est assuré par un collectif d'associations de quartier.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 14 000 euros. La Ville de Lyon souhaite soutenir l'événement à hauteur de 6 500 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités des associations suscitées, au plan social et culturel, je propose d'allouer un montant global de subventions de 26 000 €

Les subventions présentées dans le tableau du délibéré seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes :

- un acompte de 60 % peut être versé suite à l'approbation de la présente délibération ;
- le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est porté la subvention, à savoir :
 - o le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - o le (s) rapport (s) du commissaire aux comptes le cas échéant ;
 - o un rapport d'activité ;
 - o le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement.

Les associations pourront toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans l'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Le présent rapport a pour objet le soutien à **6** projets festifs (...).

- au lieu de :

« Le présent rapport a pour objet le soutien à 7 projets festifs (...).

b)- Dans l'EXPOSE DES MOTIFS : paragraphe 2

- Supprimer :

« le Comité des fêtes municipales (8^{ème}) »

c) - Dans l'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« Cette année, ces 6 évènements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais. »

- Au lieu de :

« Cette année, ces 7 évènements festifs auront lieu dans différents arrondissements lyonnais. »

d) - Dans l'EXPOSE DES MOTIFS : page n° 4

- Supprimer le paragraphe :

- 8 ^e arrondissement : Fête de quartier – concert dansant	Samedi 25 juin 2022
---	---------------------

e) - Dans l'EXPOSE DES MOTIFS :

- Lire :

« (...), je propose d'allouer un montant global de subventions de **26 000 €** »

- Au lieu de :

« (...), je propose d'allouer un montant global de subventions de **28 000 €** »

f) - Dans le DELIBERE :

- Lire :

« 1- Les subventions suivantes, pour un montant global de **26 000 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Evénements	Montant subvention en €
Mediatone	la Rentrée en pente douce	5 000
MJC Presqu'île Confluence	HippoCamp	3 000
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse	Ouest en fête	1 500
MJC Vieux-Lyon	Fête de quartier du Vieux-Lyon	3 000
Les Dragons de Saint-Georges	Carnaval des Dragons	7 000
Les Dragons de Saint-Georges	Vieux-Lyon en Humanité	6 500

- Au lieu de :

« 1- Les subventions suivantes, pour un montant global de **28 000 euros**, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Evénements	Montant subvention en €
Mediatone	la Rentrée en pente douce	5 000
MJC Presqu'île Confluence	HippoCamp	3 000
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse	Ouest en fête	1 500
MJC Vieux-Lyon	Fête de quartier du Vieux-Lyon	3 000
Les Dragons de Saint-Georges	Carnaval des Dragons	7 000
Les Dragons de Saint-Georges	Vieux-Lyon en Humanité	6 500
Comité des fêtes de Monplaisir	Fête de quartier : concert dansant	2 000

g) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 4- La dépense correspondante, soit **26 000 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748. »

- au lieu de :

« 4- La dépense correspondante, soit **28 000 euros**, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748. »

DELIBERE

- 1- Les subventions suivantes, pour un montant global de 26 000 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Associations	Evénements	Montant subvention en €
Mediatone	la Rentrée en pente douce	5 000
MJC Presqu'île Confluence	HippoCamp	3 000
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse	Ouest en fête	1 500
MJC Vieux-Lyon	Fête de quartier du Vieux-Lyon	3 000
Les Dragons de Saint-Georges	Carnaval des Dragons	7 000
Les Dragons de Saint-Georges	Vieux-Lyon en Humanité	6 500

- 2- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations, sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 4- La dépense correspondante, soit 26 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET